



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
PYRENEES VALLEES DES GAVES

N° 2017 - 68

Séance du MARDI 21 MARS 2017

Date de la convocation		
15/03/2017		
Date de l'affichage		
14/04/2017		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Représentés
64	51	10

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un mars à 20 H 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Noël PEREIRA DA CUNHA, Président.

Présents :

Noël PEREIRA DA CUNHA, Président

Vice-présidents :

Stéphanie LACOSTE, Maryse CARRERE, Michel AUBRY, Pascal ARRIBET, Dominique GOSSET, Gérard MOLINER, Geneviève NOGUEZ, Philippe TOULOUZET, Dominique ROUX, Jean-Louis NOGUERE, Jean-Marc ABBADIE, Charles LEGRAND, Laurent GRANDSIMON

Guy ABADIE, Régis BAUDIFFIER, Henri BERGES, Dominique BILLOT, Serge CABAR, Francis CAZENAVETTE, Gérard CHA, Jean-Frédéric CHATAIGNE, Pascal COLLADO, Francis COSTE, Mathieu CUEL, Xavier DECOMBLE, Thierry DECON, Jean-Marie DUPONT, Françoise DUPUY, Manuel GUARNE, Marie-Luce KOMEZA, Jean-Baptiste LARZABAL, Eric LESTABLE, Jérôme LURIE, Christine MAURICE, René NADAU, Raymonde NOGUÉ, Gérard OMISOS, Sylvie PARROU, Françoise PAULY, Joël PEDARRIBES, Bernard PELUHET, Martine PRATDESSUS, Jean-Pierre PRAT, Elodie SONET, Pierre TRAMONT, Daniel TRESCAZES, André VERGÉ, Sébastien VERGEZ, Patrice VUILLAUME,
Joëlle LANNE, conseillère municipale suppléante,

Absent(s) excusé(s):

Viviane ARTIGALAS, pouvoir de vote à Gérard MOLINER
John BOGAERTS, pouvoir de vote à Sylvie PARROU
Jean-Philippe CASTAGNEDE, pouvoir de vote à Noël PEREIRA DA CUNHA
Andrée DULOUT-GLEIZE, pouvoir de vote à Régis BAUDIFFIER
Thierry DUMESTRE COURTIADÉ, pouvoir de vote à Marie-Luce KOMEZA
Corinne GALEY, représentée par Joëlle LANNE, conseillère municipale suppléante
Evelyne GARRIGUES, pouvoir de vote à Dominique ROUX
Guy LONCA, pouvoir de vote à René NADAU
Annie SAGNES, pouvoir de vote à Jérôme LURIE
Marianne SARTHOU, pouvoir de vote à Michel AUBRY
Christian BRUZAUD, Bernadette HAURINE, Guy LONCA, Xavier MACIAS, Laurent SOLOME

Secrétaire de séance : M. Manuel GUARNE

Objet de la délibération :

PROPOSITION D'HARMONISATION DES TARIFS DE DEPOTS DE DECHETS EN DECHETTERIE

La Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves, dans le cadre de sa compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés », assure la gestion de 4 déchetteries : Argelès-Gazost, Arrens-Marsous, Cauterets et Viella.

La commission en charge des déchets s'est réunie le mercredi 22 février dernier et a travaillé sur la question de l'harmonisation des tarifs.

Une évaluation des charges de gestion des déchetteries a été réalisée et des propositions d'harmonisation effectuées :

	TONNAGES (total)		Moyenne « Coûts réels »	TARIFS PRATIQUES		Proposition harmonisation
	SIRTOM	CCPT		SIRTOM*	CCPT	
Tout venant	1102	401,95	168 €	67 €	151 €	120€/T *
Carton	332	64,98	14 €	0 €	0 €	0€/T
Bois	664	234,16	108 €	93 €	120 €	110€/T
Déchets Verts	3161	680	85 €	71 €	40 €	70€/T
Ferraille	200	85,07	-63 €	0 €	10 €	0€/T
DEEE	198	47,923	-10 €	0 €	0 €	0€/T
Gravats	1456	3000	33 €	5 €	5 €	7.5 €

(* : Tarifs ramenés à la tonne)

Sont pris en compte dans les « coûts réels » :

- Amortissements des investissements liés à la construction des déchetteries ;
- Frais de personnel ;
- Frais de transport des bennes (véhicules, chauffeur et carburant) ;
- Coûts de traitement des flux
- Minoration de ces coûts par rachat matière le cas échéant (carton, ferraille, DEEE).

Remarques :

- * Pour le tout-venant, il est proposé de ne pas faire évoluer le prix (€/T) du tout-venant pour la déchetterie de Viella mais uniquement le prix (€/m3) pour les déchetteries de la Vallée d'Argelès-Gazost.
- Pour les DMS, seules les déchetteries de la Vallée d'Argelès-Gazost accueillent des déchets des professionnels. Il est proposé de maintenir le tarif actuel d'un euro par kg (présence d'une balance)
- les déchetteries de la Vallée d'Argelès-Gazost ne disposent pas de pont bascule. La facturation s'effectue donc par évaluation des volumes apportés. La densité moyenne des matériaux permet de calculer et d'estimer un prix en fonction d'un volume (€/m3).

La commission et le Bureau proposent donc au Conseil Communautaire de procéder à l'évolution des tarifs de la manière suivante :

Flux	Viella	Boô-Silhen	Vallée d'Argelès-Gazost
Gravats	7.5 €/T	7.5 €/T	15 €/m3
Tout venant	151 €/T		36 €/m3
Carton	0 €/T		0 €/m3
Bois	110 €/T		16.5 €/m3
DV	70 €/T		9.8€/m3
Ferraille	0 €/T		0 €/m3
DMS	Sans objet		1€/kg
DEEE	0 €/T		0 €/m3

Sur proposition du Bureau Communautaire du 08/03/2017, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, et avec 60 voix pour et 1 abstention (Mari-Luce KOMEZA), DECIDE :

- de fixer les tarifs tels que présentés ci-dessus ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures

